

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint Brieuc
Mairie île de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 avril 2021

L'an deux mille dix-vingt et un, le six avril à quinze heures, le conseil municipal de la commune de l'île de Bréhat s'est réuni sous la présidence de Olivier CARRÉ, Maire.

<u>Étaient présents</u>	Olivier CARRÉ, maire – Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1 ^{ère} adjointe – François-Yves LE THOMAS, 2 ^e adjoint – Dominique SICHER, 3 ^e adjoint – Stéphane MORLEVAT – Marion REGLER – Jean-Philippe OUTIN – Charlotte LE LAIN-PILON – Aymeric LAMY – Jean-Luc LE PACHE – Dominique THORMANN
<u>Était représenté(e)</u>	
<u>Était absent(e)</u>	
<u>Secrétaire de séance</u>	Aymeric LAMY

5. TARIFS COMMUNAUX 2020

b) Autres tarifs communaux 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'adopter les tarifs communaux 2021 indiqués ci-après
- De charger le maire de la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré à l'île de Bréhat, le 6 avril 2021

Le maire,
Olivier CARRÉ



TARIFS COMMUNAUX	Tarifs 2021
PHOTOCOPIES	
Noir et blanc A4	0,20 €
Noir et blanc A3	0,30 €
Couleur A4	0,40 €
Couleur A3	0,50 €
Fournitures administratives	
Plastifieuse A4	0,80 €
Plastifieuse A3	1,50 €
Relieuse + couverture	2,00 €
Documents cadastraux	
Relevé matrice cadastrale et plans (voir tarif photocopie)	
Heure de recherche (sur demande des offices notariaux)	29,00 €
REPAS CANTINE (Indexé sur le quotient familial)	
tranche 1 : < à 500	1,00 €
tranche 2 : de 501 à 900	2,50 €
tranche 3 : > à 901	4,00 €
Repas adulte	6,00 €
TRANSPORTS – V.S.L. (sur justificatif médical)	
Trajet simple	6,30 €
Location du VSL/jour	54,00 €
STATIONNEMENT – LOCATION - PARKING ARCOUEST	
Forfait location badge parking	40,00 €
Forfait location parking en herbe	15,00 €
MARCHE – Droit de place – Place du Bourg (hors voies publiques)	
Insulaire	non-insulaire

Forfait - m ² /jour	0,50 €	4,00 €
Forfait - m ² /mois	9,00 €	50,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Terrasses – cafés/bars (superficie 20 m²)		
Abonnement annuel		1 750,00 €
Abonnement semestriel (du 1er avril au 30 septembre)		1 315,00 €
Occupation du domaine public - pour stockage/entreposage (travaux...)		
Forfait semaine – le m ²		3,10 €
Nettoyage du site – prix horaire		104,00 €
VOIRIE		
Nettoyage de route – prix horaire		104,00 €
Nettoyage de la route – entreprises défaillantes (borne incendie le m ³)		3,20 €
ANIMAUX EN DIVAGATION		
redevance divagation		60,00 €
conduite au chenil		42,00 €
redevance hébergement /jour		36,00 €
ELAGAGE		
Elagage des haies ou des arbres – prix horaire		114,00 €
BOIS DE CHAUFFAGE		
Petite remorque d'environ 3 m ³		82,00 €
INTERVENTION SERVICE TECHNIQUE		
Intervention d'urgence – prix horaire/agent		31,00 €
DECHETERIE (dépôts professionnels)		
Passage remorque inférieure à 3 m ³		31,00 €
Passage remorque supérieure à 3 m ³		63,00 €
Passage de caisson (mis à disposition)		63,00 €
Caution de mise à disposition de caisson		200,00 €
Dépôt de big-bag – 1 m ³ (uniquement bois)		22,00 €
COMPOSTEURS		
capacité 400 litres		30,00 €

capacité 600 litres		35,00 €
VIDANGE BAC A GRAISSE		
Forfait déplacement (aller/retour)		17,00 €
Prestation (taux horaire/agent)		16,00 €
VIDANGE DE FOSSE		
Forfait déplacement (aller/retour)		17,00 €
Prestation (prix horaire/agent)		16,00 €
Volume matière vidangée		48,00 €
Dépotage (traitement des boues) 52,728 € HT/m ³ (TVA 10%)		58,00 €
EAU & ASSAINISSEMENT		
Eau potable		
- Abonnement (part communale)		37,12 € HT/an
- Tarif consommation "basse saison" (de janvier à juin et de septembre à décembre)		0,2448 € HT/m ³
- Tarif consommation "haute saison" (juillet et août)		0,9327 € HT/m ³
Assainissement collectif		
Redevance assainissement – le m ³ (part variable)		1,52 €
Redevance assainissement - Part fixe		59,00 €
Participation financière de l'assainissement collectif (PFAC) (forfait superficie habitable - le m ²)		38,90 €/m ²
SPANC (service public d'assainissement non collectif)		
- redevance annuelle (bon fonctionnement)		20,00 €
Vérification préalable du projet (contrôle conception)		178,00 €
Vérification de l'exécution des travaux (contrôle réalisation)		130,00 €
Contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier		269,00 €
TARIFS MOUILLAGES		
	HT	TTC
Parkings dérivateurs - Port de la Chambre	119,17 €	143,00 €
Corps morts - Port de la Corderie et Port de la Chambre		
Moins de 5 mètres	81,67 €	98,00 €
De 5 à 8 mètres	103,33 €	124,00 €

Plus de 8 mètres	153,33 €	184,00 €
Frais établissement dossier	60,83 €	73,00 €
Redevances d'occupation - Port de la Corderie et Port de la Chambre		
Cale	119,17 €	143,00 €
Canalisation	406,67 €	488,00 €
Câble	406,67 €	488,00 €
Mouillages d'attente – Port de la Corderie et Port de la Chambre		
Forfait 24 heures (journée + nuit)	16,67 €	20,00 €
Forfait 12 heures (journée)	10,00 €	12,00 €
Mouillage echouage semaine	66,67 €	80,00 €
Mouillage pleine mer semaine	100,00 €	120,00 €
CIMETIERES		
Creusement de fosse		
Exhumation		122,00 €
Exhumation sans assistance		231,00 €
Assistance exhumation		65,00 €
Ramassage des reliques		31,00 €
Mise en caveau provisoire (sur demande)		31,00 €
Assèchement de la fosse ou caveau		117,00 €
Assistance aux marbriers		
Prix horaire sans engin		33,00 €
Prix horaire avec engin		63,00 €
Concession		
15 ans – 1m ²		146,00 €
15 ans – 2 m ²		290,00 €
Columbarium		
15 ans – 1 emplacement (1 case)		320,00 €
SALLE POLYVALENTE	Insulaire	Non-insulaire
Associations bréhatines	Gratuit	/

caution	376,00 €	376,00 €
forfait ménage	127,00 €	127,00 €
réunion (1/2 journée : 9h/12h ou 14h/17h)	41,00 €	105,00 €
réunion (journée : 9h/17h)	60,00 €	150,00 €
animation publique avec billetterie (journée+soirée : 9h/9h)	82,00 €	325,00 €
repas seul (journée : 9h/17h)	120,00 €	348,00 €
repas et soirée (journée+soirée : 9h/9h)	203,00 €	522,00 €
Week-end (vendredi 16h / lundi 9h)	300,00 €	800,00 €
Forfait "en cas de mauvais temps" (11h/14h)	33,00 €	33,00 €
forfait chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	41,00 €	41,00 €
MAISON DES ASSOCIATIONS	Insulaire	Non-Insulaire
Associations bréhatines	Gratuit	/
caution	376,00 €	376,00 €
forfait ménage	61,00 €	61,00 €
réunion (1/2 journée : 9h/12h ou 14h/17h)	20,00 €	52,00 €
réunion (journée : 9h/17h)	40,00 €	104,00 €
repas seul (journée : 9h/17h)	60,00 €	104,00 €
repas et soirée (journée+soirée : 9h/9h)	100,00 €	180,00 €
Forfait "en cas de mauvais temps" (11h/14h)	25,00 €	25,00 €
forfait chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	17,00 €	17,00 €
DIVERS		
Location 1 table et 2 bancs / jour		6,00 €
CAMPING		
Forfait 1 tente/1 personne/nuitée		6,00 €
Forfait 1 tente pour 2/3 personnes/nuitée		12,00 €
Par personne supplémentaire/nuitée dans forfaits ci-dessus		3,50 €
Forfait 1 tente pour 4/9 personnes/nuitée		20,00 €
Forfait travailleur saisonnier (mois)		105,00 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 022-212200166-20210406-20210406_05B-DE

Forfait travailleur saisonnier (semaine)

30,00 €

Emplacement pour caravane vide

3,50 €

Forfait groupe associatif :

De 1 à 19 – tarifs normaux

De 20 à 29 – tarifs normaux – 10%

De 30 à 39 – tarifs normaux - 20%

De 40 à 49 – tarifs normaux – 30%

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mai 2021

L'an deux mille dix-vingt et un, le dix-sept mai à quinze heures, le conseil municipal de la commune de l'île de Bréhat s'est réuni sous la présidence de Olivier CARRÉ, Maire.

<u>Etaient présents</u>	Olivier CARRÉ, maire – Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1 ^{ère} adjointe – Dominique SICHER, 3 ^e adjoint – Stéphane MORLEVAT – Marion REGLER – Jean-Philippe OUTIN – Aymeric LAMY – Jean-Luc LE PACHE – Dominique THORMANN
<u>Etaient représentés</u>	François-Yves LE THOMAS, procuration donnée à Jean-Philippe OUTIN Charlotte LE LAIN-PILON, procuration donnée à Gabrielle COJEAN-PRIGENT
<u>Etait absent(e)</u>	
<u>Secrétaire de séance</u>	Marion REGLER

5. TARIFS PORTUAIRES 2021 : MISE A SEC ET ECHOUAGE DES BATEAUX

Le maire invite le conseil à se prononcer sur la mise à jour des tarifs et propose un complément aux tarifs communaux relatifs aux ports, votés lors du Conseil Municipal du 6 avril 2021.

Le nouveau règlement des ports de la commune confirme l'autorisation de la mise à sec des bateaux.

Le propriétaire en informera la mairie et devra s'assurer que son bateau ne gêne pas la circulation dans le port et ne présente pas de danger. Il devra assurer l'entretien de son bateau et empêcher qu'il ne devienne une épave.

Les propriétaires de bateaux qui ne possèdent pas de corps mort et qui mettent leur navire à l'échouage sur l'estran devront payer une redevance annuelle pour occupation du domaine public. Il est proposé au conseil de fixer celle-ci à 50,00 € pour cette année 2021, révisable une fois par an lors du vote de la tarification. Ils devront se faire connaître auprès du service des ports de la mairie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu le Budget Ports,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'adopter cette tarification et de mettre à jour les tarifs communaux 2021
- De charger le maire de la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré à l'île de Bréhat, le 17 mai 2021

Le maire,
Olivier CARRÉ

